DA 04 - FICHE PROJET D’UNE FORMATION DU 1ER

ET DU 2E CYCLE DU DOMAINE DE LA CULTURE

EN VUE DE L’ACCRÉDITATION

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2024-2025**

VAGUE E

Établissement demandant l’accréditation :

Établissement(s) co-accrédité(s) :

|  |
| --- |
| Intitulé complet de la formation (ex. DNA *Art*, DEA) |
| **Caractérisation de la formation** |
| **Intitulé de la formation***Préciser l’intitulé du niveau accrédité ou reconnu par l’État : option (écoles d’art et de design), DEA, DEEA, DEP, etc.**Si l’intitulé est modifié, rappeler l’intitulé précédent* |  |
| **Type de cursus***Préciser DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DEP, autre diplôme national, Diplôme d’établissement conférant grade L ou M* |  |
| **Mentions** *(pour les diplômes d’art et de design)**Préciser les intitulés des mentions (écoles d’art et de design) de la formation* |  |
| **Lieu(x) de la formation** *(si changement par rapport à la phase bilan d’évaluation par le Hcéres)**Préciser le cas échéant les nouvelles antennes ou délocalisations* |  |
| **Évolution de la formation** *Préciser la nature de l’évolution de la formation par rapport à la période révolue évaluée par le Hcéres. Choisir une seule catégorie.**NB : Les catégories suivantes de formations en demande d’accréditation ne donnent pas lieu au dépôt d’une fiche projet auprès du Hcéres : (a) formation ayant fait l’objet d’un avis favorable ou favorable avec recommandation(s) dans la phase bilan et proposant une reconduction à l’identique ; (b) formation ayant fait l’objet d’un avis favorable ou favorable avec recommandation(s) dans la phase bilan et proposant des restructurations internes uniquement (ex. changement du nombre et/ou de l’intitulés des enseignements).* | 1. Création ex-nihilo d’une formation en demande d’accréditation (non évaluée dans la phase bilan)
2. Création d’une formation en demande d’accréditation, à partir d’une restructuration (fusion, scission, changement d’intitulé) de formations accréditées, dont au moins une a été évaluée par le Hcéres dans la phase bilan et ce, quel que soit l’avis d’accréditation formulé.
3. Renouvellement de l’accréditation d’une formation dont le bilan n’a pas été évalué par le Hcéres du fait d’une accréditation récente (un an avant l’autoévaluation)
4. Renouvellement de l’accréditation d’une formation ayant fait l’objet d’un avis d’accréditation réservé ou défavorable lors de son évaluation dans la phase bilan
 |
| **Réponse aux points faibles et aux recommandations du Hcéres dans l’évaluation du bilan de la formation (obligatoire pour toutes les catégories sauf 1 et 3)***Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre* |
| **Évolution du projet de la formation***En fonction de la catégorie renseignée ci-dessus, renseigner uniquement la rubrique pertinente pour la formation parmi les rubriques suivantes (et supprimer les autres).*  |
| **(1) Création ex-nihilo d’une formation en demande d’accréditation** (non évaluée dans la phase bilan) ou **(3)** **Renouvellement d’accréditation d’une formation non évaluée dans la phase bilan du fait de son accréditation récente** (une année avant l’autoévaluation)*Préciser les objectifs, les dispositifs et les résultats escomptés pour chacun des éléments suivants permettant d’apprécier la demande de création ou de renouvellement :* * *Inscription de la formation dans les ambitions, dans les orientations pédagogiques et dans les priorités de l’établissement ;*
* *Cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d’un cycle et entre les cycles, continuum de formation : partenariats académiques locaux et nationaux envisagés ;*
* *Adossement de la formation à la recherche ;*
* *Prise en compte des besoins culturels, sociaux et économiques du territoire dans l’identification des débouchés, de la finalité et des contenus de la formation : partenaires culturels, sociaux et économiques, modalités de la préparation à l’insertion professionnelle ;*
* *Organisation pédagogique des formations : démarche d’alignement pédagogique, mise en œuvre de l’approche par compétences ; compétences linguistiques et numériques visées ;*
* *Flux attendus ;*
* *Débouchés attendus en matière d’insertion professionnelle et de poursuites d’études ;*
* *Composition de l’équipe pédagogique (taille, statuts).*

*Ces éléments doivent être cohérents avec la fiche RNCP de la formation.*  |  |
| **(2) Création d’une formation en demande d’accréditation, à partir d’une restructuration (fusion, scission, changement d’intitulé) de formations accréditées,** dont au moins une a été évaluée par le Hcéres dans la phase bilan et ce, quel que soit l’avis d’accréditation formulé.*Préciser les nouveautés, les évolutions et les améliorations prévues, par rapport à la période révolue évaluée par le Hcéres, pour ce qui concerne principalement les éléments suivants liés aux critères d’accréditation :* *Formations dont est issue la nouvelle formation ;**Motifs de la restructuration ;** *Cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d’un cycle et entre les cycles, continuum de formation ;*
* *Adossement de la formation à la recherche ;*
* *Prise en compte des besoins culturels, sociaux et économiques du territoire dans l’identification des débouchés, de la finalité et des contenus de la formation ;*
* *Préparation à l’insertion professionnelle ;*
* *Organisation pédagogique des formations : démarche d’alignement pédagogique, mise en œuvre de l’approche par compétences ;*
* *Flux attendus ;*
* *Débouchés attendus en matière d’insertion professionnelle et de poursuites d’études.*
 |  |